



Association Droit au Vélo Nouvelle-Calédonie

Bourse aux vélos d'occasion

Dimanche 20 septembre 2026

Règlement

- Horaires :
 - à partir de 7h15 : dépôt des vélos à mettre en vente
 - 7h30 - 16h : vente des vélos
 - 16h - 16h30 : récupération des produits de la vente ou des vélos invendus
- Seules les personnes majeures pourront déposer des vélos en présentant une pièce d'identité
- Seuls les vélos complets, en bon état ou ne nécessitant qu'un entretien minime seront acceptés, ainsi que les accessoires et périphériques en bon état
- Le prix de vente et les modalités de paiement (chèque ou espèces) seront déterminés par le vendeur qui fixera également la plage de négociation à l'intérieur de laquelle il accepte de se séparer de son vélo ; Si nécessaire, l'équipe sur place pourra aider à déterminer le meilleur prix de vente possible
- La responsabilité des organisateurs ne peut être engagée sur la qualité, l'équipement et la provenance du matériel ainsi que sur l'utilisation de moyens de paiements frauduleux par les acquéreurs
- Le matériel non récupéré à l'issue de la restitution sera donné à l'association Droit au vélo NC